

«Anti.Mythes» a reçu, en date du 1^{er} floréal 233 - 20 avril 2025, une lettre anarchiste...
... du père Passénèr, suite au procès des propriétaires du «Rassemblement national».

LE «RASSEMBLEMENT NATIONAL», LA «JUSTICE INDÉPENDANTE DE L'EXÉCUTIF», LES «MASSES ÉLECTORALES», LES «SONDAGES D'OPINION», LES «P'TITS Z'OZIOS DES AUTOROUTES», ET: «LES HUMAINS AU MILIEU DE TOUT ÇA!!!»...

Depuis les élections législatives post-dissolution intempestive de l'année 2024, les exploits parlementaires des «vainqueurs» ne plaident guère en faveur du renouvellement de leur succès.

En témoignent les scrutins partiels survenus depuis, où ni les *Rassembleux-nationôx*, ni les *Nouvôx-fronteux-populeux*, n'ont brillé.

Au contraire, les électeurs, par définition légitimistes, ont ré-adoubé les *Centreux*, ceux autour de qui se doit de tourner la vie politique, - et qui y parviennent bien, - et qui s'y sont refait une (petite) santé.

Au palmarès des «vainqueurs», une motion de censure qui envoya le sieur Barnier à sa ixième-plus-une phase de retraite.

A leur «déboire», le «fiasco» bien organisé du projet de loi R.N. sur les retraites (abrogation de la dernière loi entrée en application).

Pourtant, ce projet était commun, dans les «promesses», tant aux *Rassembleux-nationôx* (mais pas leurs alliés chiottistes) qu'aux *Nouvôx-fronteux-populeux*.

Son aboutissement n'aurait-il pas permis de parvenir à un gouvernement R.N.-N.F.P., largement majoritaire au parlement?

Ce phénomène de la vie politique est, certes, peu commun dans le cadre «normal» de la «vie» parlementaire, mais si fréquent dans des phases «aigües», ... quand la «dictocratie» remplace la «démocrature» (ou l'inverse)!

Les deux branches de ce gouvernement putatif n'estimant ni le moment venu pour une telle «fusion», ni souhaitable l'aboutissement de ce projet de loi sur les retraites pour leurs avenirs respectifs, elles sont devenues aussi «légitimistes» que... les «électeurs»...

Après s'être bien rangés derrière sieur Bayrou, à qui ils ont tous, de fait, promis de rester bien tranquilles pendant un moment, les plus-grands-lauréats de l'an passé devaient affronter la «Justice», cette institution d'Église et d'État, - si prompte à condam-

ner les faibles, et si lente à l'égard des forts, - si lente à absoudre les faibles, mais si prompte à exonerer les forts.

Ainsi dame Le Pen et consorts devaient-ils s'expliquer de toutes ces sommes d'argent nommées: abus de bien sociaux, détournements de fonds publics, bref en langage commun: escroqueries sur les deniers de la nation dans le cadre de leur mandat de député européen.

La «Justice» a condamné «normalement» ces faits financiers par les amendes et privations de liberté, notamment «civiques» inscrites dans la loi. Rien à dire là-dessus!

Toutefois, elle s'est permis une extrapolation douteuse: l'exécution immédiate de la peine d'*«inéligibilité»*.

Si dame Le Pen réclama cette peine, en son temps, et de surcroît «à vie», pour d'autres politiques justiciables, à savoir ses concurrents, c'est parce qu'elle considérait les délits commis par ses adversaires comme des crimes, tandis que les mêmes commis par elle étaient inexistant; ce qui, par ailleurs, est la même ligne de défense de tous les porteurs de bracelets électroniques... en métal précieux!

Mais, en droit, et en jurisprudence, l'exécution immédiate de cette peine est liée aux conditions dans lesquelles ces délits ont été commis, afin d'éviter les risques de récidives... *«immédiats et dans les mêmes conditions»*.

Or, les conditions ne sont plus réunies: dame Le Pen n'est plus, ni présidente de son parti, ni députée européenne, - avocate de profession, elle avait pris ces précautions indispensables avant l'ouverture du procès.

Si ce fait a été particulièrement remarqué par toute la «classe politique», avec la même vigueur qu'elle a mise à défendre *«l'indépendance de la justice»*, amenant cette même «justice» si indépendante du pouvoir politique à programmer le jugement en appel dans un délai fabuleusement court, - c'est parce que cette même «classe politique» considère, tous groupements confondus, qu'elle ne peut pas (ou plus) se passer de dame Le Pen.

Mais alors, pourquoi *«une justice si indépendante»* s'est-elle permis ce jugement?

D'une part, l'accent mis sur l'exécution immédiate

de l'inéligibilité, et son exacerbation publicitaire par la presse, masque les peines financières et pénales, peines remarquables par tout citoyen, et surtout tout «électeur», c'est-à-dire le fond de commerce de toute portion de la «classe politique»!

D'autre part, l'appel de ce jugement permet à tout ces «politiques justiciables» de ne pas verser «immédiatement» les amendes auxquelles ils ont été condamnés!

Franchement, si la «Justice» est si indépendante du pouvoir exécutif, comment fait-elle, en son âme et conscience, pour tant favoriser, avec ou sans intervention discrète ou directe du pouvoir exécutif, les intérêts politiques de ce type de justiciables???

Malgré sa logique «messianique» de «condamnée-incondamnable-de-part-son-arrivée-annoncée-par-elle-même-au-sommet-du-pouvoir-exécutif», dame Le Pen en a référé tout-de-même à cette catégorie de la population qui est censée satisfaire à cette annonce angélique: les «électeurs»!

Elle les a invité à venir protester contre l'ignominie judiciaire à son encontre, à Paris, place Vauban (1).

Parallèlement, ses «adversaires éléfistes-rouges-et-verts» ont appelé le «peuple» à sauver l'ordre public, à la Bastoche (2)!

Et en troisième lieu, le «Centre élyséen» rassemblait par Montjoie-et-Saint-Denis! (3).

Hélas pour eux tous, ni les «électeurs», ni le «peuple» ne se sont manifestés, les «masses électorales» assemblées représentaient moins de 0,1% des suffrages exprimés pour chacun!

«L'affaire» cessa brusquement, faute de combattants réunis, mais pas d'affairistes, alors que les élucubrations douanières d'outre-atlantique dominaient l'actualité!

Encore plus curieux sont les contenus des sondages d'opinion! Pourquoi, alors qu'il s'agit de connaître le sentiment de la population sur une problématique, la résumer grossièrement en: «Approuvez-vous ou désapprouvez-vous les condamnations des pontifes du Rassemblement national?».

Pour me faire une opinion de l'avis de la population sur ces questions, je formulerais plutôt les suivantes:

1- «Les pontifes du "Rassemblement national" sont-ils, selon vous, oui ou non (et ne se prononce pas), coupables de détournements de fonds publics dans l'exercice de leur mandat électif?»;

2- «Les condamnations financières prononcées à leur encontre sont-elles, selon vous, oui ou non (et ne se prononce pas), à la hauteur du délit commis?»;

3- «Les peines de prison avec sursis prononcées à leur encontre sont-elles, selon vous, oui ou non (et ne se prononce pas), à la hauteur du délit commis?»;

4- «Les peines d'inéligibilité prononcées à leur encontre sont-elles, selon vous, oui ou non (et ne se prononce pas), à la hauteur du délit commis?»;

5- «L'exécution immédiate des peines d'inéligibilité prononcée à l'encontre d'une d'entre-eux est-elle, selon vous, oui ou non (et ne se prononce pas), indispensable à la garantie d'absence de récidive?».

Ainsi aurions-nous une vue de «l'opinion» autre qu'un sommaire aperçu de ce que l'ensemble de la classe politique souhaite pour tout un chacun d'elle-même dans pareille circonstance.

Un autre épisode judiciaire surprenant à été ouvert par une *Cour administrative*, institution judiciaire qui juge les «autorités d'État» (de tous ordres et tous niveaux, du «garde-champêtre» jusqu'au presque «Président-de-la-République») pour les infractions à la réglementation commises dans le cadre de l'exécution de leurs «fonctions».

C'est ainsi que le «Tribunal administratif» de Toulouse a récemment invalidé le volet «environnemental» de la déclaration d'utilité publique de l'autoroute A69!

Rappelez-vous l'affaire de «l'aéroport de Notre-dame-des-landes», en Loire-atlantique: comment a-t-elle commencée, comment s'est-elle terminée?

De la fin de la Seconde-guerre-mondiale à nos jours, il fut d'abord impératif qu'un aéroport militaire y fut implanté (pour sauver «l'occident-démocratik» contre «l'orient-bolchevik»), puis civil pour «libérer» nos compatriotes parisiens des méfaits de «l'outre-bruitance-aéro-portuaire-d'Orly!».

Une «aubaine», au sens prudhonien du terme, pour les capitalistes de là et d'ailleurs, toujours prêts à en chercher!

Tous les politiques se rangèrent derrière sieur HOLLANDE, de la «droite-droite-toute» de là et d'ailleurs à la «gauche-gauche-toute» locale, celle qui allait de l'ancien chouan: Jean-Marc AYRAULT, au trotskiste: Patrice HÉBERT.

Hélas le sieur HOLLANDE changea d'avis, sans en aviser ses «amis» du moment antérieur, sur rapport des «professionnels de l'aviation civile», qui, considérant les nouvelles infrastructures inutiles par rapport aux installations franciliennes existantes, suppulta la nécessité de se sortir «démocratiquement» de ce «merdier».

Référendum il fallait, référendum il y eut! Et la population vota, ou pas!

(1) Place Vendôme n'eut-elle pas été préférable, vu la faible affluence, c'était si près, et en plus: Van Cleef était ouvert!

(2) Une petite place du côté de St-Ouen ou de St-Denis aurait été bien suffisante aussi, mais... pas assez symbolique!

(3) Eux-autres avaient été plus perspicaces: en visant une assistance limitée, une salle à la mesure, et si proche d'un lieu-saint de la France éternelle!

1- Très-très près de l'ancien aéroport, surtout au sud de la Loire: *OUI au nouvel aéroport!* On aura le bruit en moins et les prix de l'immobilier monteront si les avions partent trente kilomètres plus au nord...

2- Entre Nantes et Saint-Nazaire, essentiellement au sud de la Loire, là où habitent les salariés de l'aéroport existant et des usines de l'aéronautique: *NON au nouvel aéroport!* Trente kilomètres de plus pour aller au boulot...

3- Dans les villégiatures au sud-Loire, de Nantes à Pornic, près de la Loire: *NON au nouvel aéroport!* Trente kilomètres de plus pour prendre l'avion...

4- Dans les villégiatures au nord-Loire, de Nantes à La Baule, au Croisic: *OUI au nouvel aéroport!* Trente kilomètres de moins pour prendre l'avion...

5- Très-très près du nouvel aéroport, au nord du département: ce fut très mitigé entre un: *OUI au nouvel aéroport!* (les prix de l'immobilier monteront si les avions partent de là, et il y aura du boulot pour les habitants de nos patelins); et le *NON au nouvel aéroport!* (Les prix de l'immobilier augmenteront même si les avions ne partent pas de là, car là, c'est déjà ou presque la banlieue de Nantes, et quoi qu'il arrive les prix de l'immobilier montent)...

6- Dans toutes les campagnes à la périphérie du département: *OUI au nouvel aéroport!* ... Peu importe l'aéroport, nous on ne prend jamais l'avion! mais si y'a du boulot, c'est quand-même mieux!

Il n'y a jamais eu de «consensus départemental» ni régional, à une solution qui ne convenait, ni ne convint in-fine à personne. Si le *OUI au nouvel aéroport!* l'emporta avec une participation bien faible (50% des habitants des communes de Loire-atlantique s'abstenant), ce référendum n'a fait que démontrer, - encore une fois, - que l'«*intérêt général*» n'existe pas, et qu'il n'est simplement qu'une chimère....

Croyez-vous qu'un politique quelconque du département du Tarn sera suffisamment sot pour risquer la demande d'un référendum «*POUR ou CONTRE l'autoroute A69*»? Après celui cité au-dessus, j'en doute fort!

Mais pensez-vous que la population (ou partie d'elle) soit indifférente à la construction de cette autoroute?

1- Si l'on est homme d'affaire, investisseur, entrepreneur, si l'on doit entreprendre, investir, ou affirer avec la grande métropole toulousaine, alors, par intérêt particulier, on est *POUR!*

2- Si l'on est homme politique, de conseiller municipal à... conseiller régional... par intérêt de caste et intérêt individuel, on est largement d'accord avec les précédents!

3- Si l'on doit, parce qu'on est «salarié», c'est-à-dire en état de «*sujétion*» vis-à-vis du *Capital*, allez travailler dans un lieu où l'on ne peut pas habiter à cause des coûts du logement, et demain peut-être devoir aller travailler ailleurs où les conditions se

ront les mêmes, alors on est *POUR!*, car ne faire qu'une heure de trajet aller-retour au lieu de deux, c'est une heure de plus «*hors-sujétion*», c'est-à-dire une heure de «*vie autonome*» de plus!

4- Si l'on est artisan (de tout secteur d'activité), libéral, et obligé de faire tant de déplacement pour sa seule activité professionnelle, on tient le même raisonnement qu'un salarié, car on est dans un même état de «*sujétion à l'égard du Capital et de l'État*», sans être lié à «*un*» capitaliste exclusivement!

5- Mais si l'on est un prêtre-vert (ou *père-vers*) ou un adepte de la «*terre-qui-ne-ment-pas*», on ne «*doit-pas*» sortir de sa «*terre-si-promise*», et exiger que «*tout-un-chacun*» en fasse autant au risque des «*flammes-éternelles-de-l'enfer!!!*»

Un autre point-de-vue sur la construction d'une autoroute, - très cher, - donc difficile à évoquer près du Capital et de l'État: en la construisant, prévoyons une bande de cent-cinquante mètres de chaque côté, exclusivement réservée à la flore et la faune sauvage, protégées par des clôtures de deux-mètres de haut, communiquant par des tunnels sous l'autoroute, avec des échappatoires aux endroits les mieux appropriés; reconstruisons préalablement les villages ou habitations à détruire, dans des conditions les plus similaires; y compris pour les moines et moinesses hostiles à la société humaine qui se satisfont de chemins-de-cailloux et de chaumières sans électricité... La «*biodiversité*» sait aussi bien que l'*Homme* s'adapter à des situations similaires mais nouvelles, sans *LOI* ni *RÉGLEMENTATION*, et surtout sans les *JUGES* qui vont avec.

Bien d'autres points-de-vue peuvent étayer le *POUR* ou le *CONTRE*. Ce n'est pas l'intérêt général chimérique qu'il faut invoquer, c'est la recherche du consensus.

Si nous voulons travailler pour vivre, vivre en travaillant le moins possible, nous divertir à notre gré, envisager un futur sans les toutes les brides de la *LOI* et de la *RÉGLEMENTATION*, des hommes attachés à ces tâches justifiées par la seule sécurité des détenteurs de la *PROPRIÉTÉ* et des *POUVOIRS*, il faut y penser sérieusement!

C'est dans les organisations d'intérêt commun à chacun de ses membres que se trouve ce consensus, ce sont les *SYNDICATS!*

Quand il s'agit de voter dans ces groupements, cela signifie qu'il n'y a plus d'intérêt commun, il y a des politiques différentes, des hommes-politiques à la manœuvre, des intérêts particuliers en jeu, des scissions...

L'Homme libre a parfois l'envie de mettre une marmite de dynamique sous les fesses de tous les jean-foutre qui lui expliquent comment il devrait vivre!

Il se ravise, guillotine ou pas! Y'a sans doute mieux à faire! Surtout que les juges, maintenant, ne menace plus de la guillotine, mais des «*p'tis-z'ozios-*

des-autoroutes», ce qui, accessoirement, permet de garder la tête sur les épaules!

L'électeur, lui, ... il vote! Et il vote comme son cerveau d'électeur lui dit de voter! Peut-être est-il navré de ne plus trouver réponse dans ses mandatés précédents, mais il veut toujours et encore *VOTER, VOTER, VOTER...*

Alors qu'il pourrait s'en abstenir, il va continuer de donner un avis clandestin et anonyme, - ah! que c'est bon pour un électeur: le secret du vote!

Et enragé des emmerdements que lui cause la *LOI* et la *RÉGLEMENTATION*, il est invité par des juges administratifs, à se tourner, toujours derrière le rideau de l'isoloir, vers ceux qui leur promettent moins de lois et de règlements, mais certainement pas pour son intérêt particulier, seulement dans celui des leurs, celui d'*homo-politicus-putativus!*

Ainsi, dame Le Pen, bénéficiant de l'appui de toutes les classes politiques, en reçoit un autre: celui des robins et enrobés de l'Église et de l'État!!!

Dame Le Pen est en d'autant plus ravie d'envisager ainsi le trône élyséen, au vu de toutes ces prédictions autorisées!!!

A moins que... Un électeur, c'est si con, ça peut changer d'avis, alors qu'un non-électeur, c'est si convaincu, que ça ne change jamais d'avis... sauf à devenir électeur!

Et puis, qui vous dit que dame Le Pen ne voudra pas encore se contenter de palper sans gouverner?

S'raient pas content ceux qu'on jamais palpé! Tant pis pour eux, z'avaient qu'à être-là au début! Et que les derniers aillent se faire voir avec Bordella?

Mais y'a un emmerdement: les «*p'tis-z'ozios-des-autoroutes*» ne votent pas, même par procuration!!!

Va savoir, Richard, ce que l'avenir te réserve!

C'est marrant, le père Passénèr voit, de plus en plus, toute l'engeance politique décrite ci-avant tomber dans des combes imprévues!

Va savoir, Miroir, que cache ton tain!

Amitiés des plus pétantes, compagnons!
